L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 AOUT 1857.

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Co.
Directeurs-propriétaires:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
M. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 21 AOUT 1857.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. D. Evans, à 11 heures, à son magasin d'encan, No 46, rue des Magasins: 23 malles de chaussures pour dames, légèrement avariées, et à 10 heures, à [illegible].

Avenir du Sud.

Nous allons compléter brièvement les réflexions que nous avons faites hier sur le programme que doit remplir le Sud pour occuper dans l'Union le rang que lui assignent sa grandeur et sa richesse et pour s'élever au niveau du Nord. Nous parlons de la position matérielle du pays, car sous le rapport intellectuel nos Etats méridionaux ne sont certes pas inférieurs aux autres.

Le mouvement est de nos jours le caractère essentiel du progrès; les pays où les voies de communication sont les plus nombreuses sont aussi ceux dont l'industrie et le commerce sont le plus avancés. Nous nous contenterons de citer l'Angleterre, la France et les Etats-Unis. Le Sud de l'Union qui pendant longtemps ne voulait distraire aucune partie de ses capitaux pour établir des railways, a compris enfin qu'il commettait une grave faute et que pour féconder ses éléments de richesse il lui fallait rapprocher les centres de production, diminuer les frais de transport, faciliter aux planteurs l'accès des ports d'embarquement. Il n'est sorti de sa torpeur que lorsque des rivages de l'Atlantique les spéculateurs yankees ont fait converger le réseau ferré de l'Est vers les bords de l'Ohio et du Mississipi. Le sifflet de la locomotive qui venait de traverser les Etats de New-York et de la Pennsylvanie et qui s'élançait avec la rapidité de l'éclair au milieu des vierges forêts de l'Ouest, a retenti à nos oreilles comme un coup de tonnerre et nous a réveillés. Nous avons à notre tour ouvert des chemins et fixé de la sorte dans le Sud le commerce qui menaçait de nous échapper.

Les chemins de fer ne nous sont pas seuls nécessaires; nous avons maintenant besoin, comme nous le disions hier, d'une marine qui nous appartienne et qui nous permette d'établir des rapports directs avec l'Europe. Le règne des bâtiments à voiles touche à sa fin; nous pouvons aisément, si nous en prenons la ferme résolution, établir des lignes de vapeurs à hélice entre nos ports et ceux de l'Ancien Monde. Le Congrès ne restera probablement pas sourd à nos justes réclamations; que nos représentans insistent pour que nous ayons une part des énormes subventions votées par les chambres, et leur demande ne sera sans doute pas repoussée.

Le Sud pourra, quand il le voudra, devenir l'émule du Nord. Son territoire est immense et plus fertile que celui des latitudes septentrionales. Le Texas sera divisé plus tard en deux ou trois Etats. Deux territoires, le Nouveau Mexique et l'Orizona, formeront également plusieurs Etats qui se rangeront de notre côté. Le sud de la Californie s'érigera aussi selon toute probabilité en Etat indépendant et fera alliance avec nous.

Voilà pour l'élément politique. Quant à la fortune et à la puissance matérielle, il est impossible qu'elles ne dépassent pas celles du Nord, lorsque nos échanges avec l'Europe se feront par nos propres vapeurs et qu'un chemin de fer aura mis en communication les rivages du Mississipi avec les rivages du Pacifique. Nous deviendrons pour ainsi dire la grand'route de l'Ouest au continent, de l'Amérique du Sud, et des îles de l'Océan occidental. La Nouvelle-Orléans deviendra l'entrepôt naturel du commerce de ces contrées. Elle sera pour les républiques hispano-américaines, les archipels du Pacifique, la Californie et l'Orégon ce qu'est New-York pour le Nord-Ouest. Tous les produits destinés à ces pays ou qui en reviendront passeront par la métropole du Sud.

Un autre travail non moins important que la création d'un railway entre le Mississipi et le Pacifique, à savoir l'établissement d'un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec, sera prochainement exécuté, et la position commerciale de l'extrême Sud deviendra dès lors supérieure à celle du nord de l'Union. Tous les bénéfices du riche commerce des régions que nous mentionnons plus haut nous seront assurés.

Ainsi, pour nous résumer en quelques mots, l'accomplissement de trois conditions fera du Sud l'égal du Nord: l'établissement d'un commerce direct avec l'Ancien Monde au moyen de vapeurs à hélice; la création du railway du Pacifique; le rapprochement des deux extrémités de l'isthme de Tehuantepec par un chemin de fer. Si à ces travaux on joignait le percement de la péninsule de la Floride, dans sa partie septentrionale, de manière à supprimer la nécessité de doubler le cap de cet Etat pour entrer dans le golfe du Mexique, la prospérité commerciale du Sud n'aurait à craindre aucune rivalité.

Nouvelles Etrangères.

Le *Canada* nous a apporté des journaux d'Angleterre jusqu'au 1er août et du continent jusqu'au 30 juillet au soir.

On assurait à Paris que des instructions avaient été envoyées aux commissaires français, russe et prussien dans les Principautés, leur enjoignant de n'avoir pas à reconnaître le divan sorti d'une élection faite sur des listes électorales incomplètes et dressées dans un esprit contraire aux décisions du congrès de Paris, qui avait stipulé, à l'article 24 du traité du 30 mars, que "le divan *ad hoc* serait composé de manière à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les classes de la société." On ajoute que la France, la Prusse et la Russie sont d'accord sur tous les points et qu'elles suivront dans cette question la même ligne de conduite. Si la Prusse s'est réellement jointe à la France, à la Russie et à la Sardaigne, il faut en conclure que la récente entrevue du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche n'a pas réalisé toutes les espérances que s'était empressée d'en concevoir la presse autrichienne.

Les dernières nouvelles que l'on ait des Indes vont jusqu'au 1er juillet. Delhi n'est pas pris. Les craintes étaient néanmoins extrêmes et l'on désarmait les régiments de cipayes à Calcutta et dans les environs.

Les principaux journaux de Londres, le *Times* et le *Morning Post*, s'attachent à présenter les faits sous le jour le moins défavorable; mais un autre journal, le *Daily News*, a paru avec ses colonnes encadrées de noir. La complicité du dernier roi d'Oude, que les Anglais ont été obligés de mettre en état d'arrestation, est considérée comme un symptôme fâcheux.

Les hostilités ont repris en Chine, et les Anglais ont remporté plusieurs avantages dans la rivière de Canton. Le 27 mai, ils ont pris 13 et le 28 mai 27 jonques. Le 8 juin, après un engagement soutenu avec courage et vivacité par les Chinois, 2,000 hommes de troupes de marine ont enlevé un fort et pris ou détruit 127 jonques, armées de plus de 800 canons et montées par plus de 2000 hommes. La perte des Anglais a été insignifiante.

La Chambre des communes a été saisie de la motion de M. Disraeli relative aux affaires indiennes. L'orateur a prétendu que l'insurrection des cipayes n'était pas un incident isolé, mais le résultat d'un mécontentement national provoqué par la politique vexatoire des autorités britanniques. M. Disraeli a reproché au gouvernement indien d'avoir détruit toute autorité indigène, d'avoir bouleversé la propriété, et d'avoir porté atteinte aux principes religieux des Indiens. Sa motion a été repoussée. La chambre, adoptant un amendement de lord John Russell, a décidé qu'elle enverrait une adresse à la Reine pour l'assurer du cordial appui du Parlement pour toutes les mesures qui seront nécessaires jusqu'à ce que les insurrections indiennes soient complètement vaincues.

M. de Rothschild a été réélu membre de la Chambre des communes par les électeurs de la cité de Londres.

Plusieurs souverains et membres des familles régnantes de l'Allemagne se sont rendus à Postdam pour y saluer l'empereur de Russie. Le roi de Hanovre, le grand-duc de Mecklembourg, le prince Gustave de Wasa et d'autres augustes personnages s'y trouvaient réunis le 26 et le 27 juillet; on y attendait le même jour la reine de Grèce.

Les ratifications du traité de commerce entre la Russie et la France ont été échangées le 4 juillet. On ne connait pas la teneur de cette convention.

Une dépêche de Vienne nous apprend que M. Thouvenel et lord Stratford Redcliffe, divisés sur d'autres points, se sont entendus pour demander à la Porte une réparation au sujet de la sauvage exécution qui a eu lieu récemment à Tunis. On sait, en effet, que le bey de Tunis est vassal de la Porte. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre demandent la destitution des juges qui ont prononcé la sentence, et l'introduction du Tanzimat dans la régence de Tunis.

Des correspondances de Vienne annoncent que le prince royal de Naples est fiancé à la duchesse Marie de Bavière, sœur cadette de l'impératrice d'Autriche.

S'il faut en croire une correspondance de Madrid, la nomination du général Lersundi, ministre de la marine, aux fonctions de gouverneur-général de Cuba, serait un fait accompli. D'un autre côté nous trouvons dans les journaux madrilènes du 24, une ordonnance royale du 23 portant que le ministre de la guerre remplira l'intérim de la marine "pendant l'absence de M. Francisco Lersundi." Si le ministre de la marine était nommé à un autre poste l'ordonnance devrait être, semble-t-il, formulée autrement.

Le parti ultra-modéré ne se décourage pas: battu dans les Chambres et sur le terrain de la politique active, il recommence la lutte dans la presse: c'est la *Espana* qui est chargée de ses théories. Le *Parlamento*, organe du cabinet, répond que le gouvernement, loin d'être disposé à entrer dans la voie qu'on lui indique, est résolu, au contraire, à prendre l'initiative de toutes les réformes dont l'utilité lui sera démontrée. Ces réformes, du reste, seront essentiellement pratiques et ne toucheront qu'au système administratif dont les abus ont soulevé tant de réclamations depuis 25 ans, sans qu'on ait jamais osé les couper à la racine, jusqu'à présent.

Le marquis de Pidal, ministre des affaires étrangères, a fermé les conférences entamées avec M. Lafraga, envoyé extraordinaire du Mexique. Le représentant du Mexique ne s'est pas trouvé investi de pouvoirs suffisans pour le règlement définitif de la question.—L'affaire est donc restée en suspens.

De nombreux incendies désolent en ce moment les localités riveraines de la Moselle, dans la province rhénane. L'opinion publique croit que ces sinistres sont l'œuvre d'une bande d'incendiaires et la terreur est à son comble dans cette malheureuse contrée.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES À L'ABEILLE.

Télégraphe Transatlantique.

New-York, 20 août.—M. Peter Cooper, président des Compagnies Américaine et Terreneuvienne du télégraphe transatlantique, a offert à la Presse Associée le libre usage de ses lignes, pour communiquer avec la baie de la Trinité, quand l'escadre sera arrivée avec le cable du grand télégraphe sous-marin.

Washington, 20 août.—Le bureau général des terres publiques s'est prononcé contre la demande de préemption d'un homme de couleur dans le Wisconsin.

Le département a adopté l'opinion exprimée par le juge Taney dans l'affaire de Dred Scott, à savoir qu'un nègre ne peut pas être citoyen des Etats-Unis.

Rivières—Temps.

Louisville, 20 août.—L'Ohio continue à monter. Le temps est beau et frais. Le thermomètre marque 79 degrés.

Marchés de l'intérieur.

New-York, 20 août.—Les ventes de coton faites aujourd'hui montent à 500 balles; les ventes des trois derniers jours ont atteint 1,300 balles; le marché a clos ferme. Farine, languissante; blé rouge, de $1 52 à $1 56; blé blanc, de $1 70 à $1 75; maïs, se maintenant; provisions, dito; mess porc, $25 50; sucre moscovade, de 8 1/4 à 8 1/2.

Cincinnati, même date.—Farine, de $5 25 à $5 50; blé rouge, $1; blé blanc, $1 20; whiskey, 24 cents.

LE CAHAWBA.—Ce steamer, parti de New York le 13, et ayant touché à la Havane le 18, montait le fleuve hier soir.

MORT DU MAJOR BEARD.—C'est avec regret que nous annonçons la mort de cet honorable citoyen. Domicilié depuis longtemps à la Nouvelle-Orléans il s'y était toujours distingué par son esprit d'entreprise, par son activité, et par l'intérêt qu'il prenait à la prospérité de la ville. Homme d'affaires avant tout, M. Beard était parvenu à se placer au premier rang dans la carrière qu'il avait embrassée. Peu d'encanteurs ont eu une aussi vaste clientèle. Cette vogue et cette popularité s'expliquaient d'ailleurs aisément par la rare aptitude de celui qui en était l'objet autant que par son affabilité et son inépuisable obligeance. La Nouvelle-Orléans a perdu en M. Beard un bon et utile citoyen. Les funérailles du défunt auront lieu ce matin à 10 heures.

EGLISE DE MANDEVILLE.—Une messe solennelle sera célébrée dimanche prochain, 23 du courant, dans l'église de Mandeville, par le curé de la paroisse, assisté de quelques membres du clergé de la Nouvelle-Orléans.—Plusieurs artistes du théâtre d'Orléans, parmi lesquels nous citerons Mme Colson, Mlle Bourgeois et M. Delagrave, ont généreusement offert le concours de leur beau talent au digne curé qui l'a accepté avec empressement et reconnaissance. Des amateurs distingués se feront également entendre. La fête sera donc complète dans l'intérieur de la modeste chapelle, et nous ne doutons pas que beaucoup de personnes de la Nouvelle-Orléans ne franchissent le lac dimanche matin pour y assister. Le bateau partira, nous le pensons, plus tôt que de coutume. Pendant la messe une quête dont le produit est destiné à la restauration de l'église, sera faite par plusieurs dames de Mandeville.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur *Jno P. Tweed*, parti de Paducah pour St-Louis, a coulé dernièrement à Goose Island. Le bateau et le chargement, se composant de 5000 sacs de blé et de 100 tonneaux de fer, sont complètement perdus. Tous les passagers, à l'exception de deux hommes de l'entrepont se sont sauvés.

OHIO.—Les républicains noirs de l'Ohio réunis en convention ont désigné M. Salmon P. Chase comme leur candidat pour la place de gouverneur.

CONSTITUTION DU MINNESOTA.—La dépêche suivante, datée de Chicago 12 août, a été transmise aux journaux de New-York:

"Des nouvelles de St-Paul, en date du 9 courant, annoncent que dans la convention constitutionnelle démocratique, le juge Sherburne fit la motion de nommer un comité chargé de faire un compromis avec les républicains, pour soumettre une constitution à la sanction du peuple. Cette motion, après des débats très animés, n'obtint pas la majorité des voix; mais il est probable qu'elle passera à une prochaine séance.

LE "CHARTER OAK."—L'arrivée du yacht "Charter Oak," à Liverpool, a été signalée dans une dépêche télégraphique qui nécessite quelques éclaircissements.

Le petit bâtiment dont il est ici question est tout simplement une embarcation pontée jaugeant 23 tonneaux. Elle n'a que 43 pieds de long, 13 pieds de large au maître bau, et 6 pieds 3 pouces de profondeur. C'est pourtant dans cette coquille de noix que son constructeur et gréeur, M. Webb du Connecticut, a entrepris de traverser l'Atlantique, et qu'il y a réussi en 37 jours de traversée, de New-York à Liverpool. Ce qui rend cet exploit nautique plus remarquable encore, c'est que M. Webb, parti avec deux matelots seulement, en perdit un presque au début du voyage, ce malheureux ayant été enlevé par un coup de mer et noyé. L'intrépide constructeur n'en continua pas moins sa route avec le survivant qui, dit-on, n'avait pourtant jamais navigué sur mer auparavant.

Ils sont arrivés, sous la garde de la Providence sans doute, car ils n'avaient pas même de chronomètre à bord, pas de carte marine de la côte sur laquelle ils se dirigeaient. L'apparition du "Charter Oak" a fait, comme on le pense bien, sensation en Angleterre. Si la fortune favorise toujours les audacieux, elle doit une bonne aubaine à M. Webb et à son intrépide matelot.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DU RECORDER FABRE.—L'interrogatoire de L. H. Moth, qu'un affidavit accuse d'avoir mis le feu, dernièrement, au bateau à vapeur *Sunbeam*, a été terminé, mercredi, à une heure avancée. Le recorder s'est décidé à appeler l'affaire parce que les témoins de la défense étaient sur le point de quitter la ville.

Le garde et le pilote du bateau ont reconnu l'accusé. Ils ont déclaré que c'est le seul homme, qui ne fit pas partie de l'équipage et le seul qu'on ait vu à bord quand l'incendie éclata.

L'assistant maître d'hôtel a affirmé, cependant, que de dix heures et demie du soir à deux heures et demie du matin (heure à laquelle on découvrit le feu) Moth se trouvait à bord du *Frank Keeling*; que quand la cloche d'alarme sonna, l'accusé se dirigea en courant, avec le témoin et une autre personne, vers le bateau; qu'il arriva le premier et que quand ses deux amis le rejoignirent, ils le trouvèrent couché; le garde venait de le frapper et sa blessure saignait.

Le recorder a ordonné la mise en liberté de Moth.

—Wm Clark, R. Forbes et Alexander Falkner, resteront en prison en attendant qu'ils répondent à l'accusation d'avoir grièvement blessé D. Falkner, dans le café de Sam Williams, rue du Quartier. L'affidavit les accuse de tentative de meurtre.—Nous croyons qu'un nommé James Dillon sur qui planent des soupçons n'a pas encore été arrêté.

COUR DU RECORDER STITH.—James Nolan et Edward Delany, ont comparu, hier, devant le recorder pro. tem. Holland, sous prévention d'avoir assassiné John Benon, mercredi soir, au coin des rues Liberté et Euphrosine.—La seule accusation qui pèse sur Delany c'est qu'il prêta à Nolan le couteau dont ce dernier se servit pour frapper le défunt; il ignorait l'usage que Nolan devait en faire.—Le tribunal a fixé l'instruction au 1er septembre et ordonné que les prévenus fussent écroués.

John Clarke a été envoyé devant la Première Cour de District pour s'être introduit, la nuit, chez M. N. Bibent, encoignure North et St-Charles, dans une intention coupable.—Il devra répondre en outre à l'accusation de port d'armes.—Cautionnement de $1,000.

Le recorder a imposé les amendes suivantes: Harriet Johnson, f. c. l., vingt-cinq piastres, pour avoir tenu, dans la rue Gravier, une maison dont les autorités ont eu lieu de se plaindre; Mme Murphy, violation des ordonnances, vingt-cinq piastres; Mme Dwyer, encoignure Prieur et Roman, dix piastres, pour violation des ordonnances.

Hugh Quigley a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir attaqué et blessé à la tête M. W. Farley et un autre enfant, dans la rue Nouvelle-Levée, entre Girod et Notre Dame.—Hughes, un individu dangereux et bien connu de la police. Les témoins ont déclaré qu'il a battu Farley et son compagnon après les avoir provoqués.—En prison, le tribunal n'ayant pas voulu accepter de cautionnement.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—Charles Bee, Anthony Freitas, Joseph Jacobs, Richard Allen, John Sullivan, Pat Kelly et John Kingman ont été conduits, hier, devant le recorder Solomon. Ils sont accusés d'avoir, le dimanche, 12 juillet dernier, insulté deux dames dans les wagons du chemin de fer Pontchartrain.—M. C. Dufour était chargé de la poursuite; MM. Field, J. J. E. Planchard et L. Lombard présentaient la défense.

Jacob Sobers (témoin à charge) demeure au coin des rues St Pierre et Roman. Il a déclaré que le 12 du mois dernier, il accompagna sa femme et sa belle-sœur au Lac; un autre jeune homme était avec eux. A onze heures du soir, ils s'embarquèrent sur les chars à cheval pour revenir en ville. Le témoin et sa femme étaient au haut du wagon; le jeune homme et l'autre dame se trouvaient à l'intérieur. Au moment où les chevaux partaient, plusieurs individus montèrent sur le wagon où il n'y avait auparavant que les quatre personnes ci-dessus mentionnées. Peu après le départ, un de ces hommes conseilla au témoin de descendre avec sa femme; le témoin répondit qu'il préférait rester où il était, mais l'individu ayant insisté, il entra dans le wagon; au bout de dix minutes ou d'un quart d'heure, trois ou quatre hommes les y suivirent; un d'eux s'assit à côté de la femme du témoin, (celui-ci a désigné Charles Bee) et lui passa le bras autour du col. La dame et son mari se plaignirent de cette insolence. Le témoin conseilla à sa femme de se retirer dans l'autre wagon où étaient sa sœur et le jeune homme; Bee attira la dame sur ses genoux. Le témoin lui ayant reproché sa conduite, Bee lui porta à la figure deux coups si violents que le sang coula. Il alla se plaindre au conducteur. Le jeune homme qui était dans l'autre wagon se présenta un moment après couvert de sang. (Le témoin a reconnu Joseph Jacobs et Anthony Freitas qui faisaient partie de la bande. Il croit que Freitas dit à Bee "Oh! ne faites pas cela.") Le témoin monta sur le wagon et ne vit plus rien, mais entendit les dames pousser des cris deux ou trois fois. Il avait été tellement battu qu'il craignait de descendre. En arrivant au dépôt il retint un cab et appela sa femme. Bee s'approcha de lui et en criant "qui veut un cab?" le terrassa. Le témoin se releva et partit aussitôt pour aller chercher des officiers de police, mais ayant entendu les cris des deux dames, il se retourna et aperçut sa belle-sœur étendue sur le trottoir. Il rencontra un garde qui lui conseilla de se rendre au poste, mais quand il revint au dépôt où sa femme l'attendait, les hommes avaient disparu. Le témoin prit un cab et rentra chez lui.—*Contre examen*: Je ne peux affirmer que Jacobs et Freitas étaient sur le wagon. Les accusés, à l'exception de Bee, ne m'ont rien fait. Quand on me demanda d'entrer dans le wagon, on donna pour raison que ces hommes désiraient chanter et ne voulaient pas le faire en présence de la dame. Lorsque Bee attira celle-ci sur ses genoux, elle s'arracha de ses bras et se précipita dans l'autre wagon où était sa sœur.—Elle ne resta pas longtemps sur les genoux de Bee et essaya de se dégager quand je fis des reproches à l'accusé; ce dernier la lâcha alors et me frappa. J'entrai, après avoir été assailli, dans le wagon où étaient les dames.—Je ne suis pas venu de mon chef porter la plainte; je voulais la faire le lendemain, mais on m'en dissuada et j'avais peur. Je crois que c'est Jacobs ou Kelly qui me conseilla de descendre; je n'en suis pas sûr. Ils étaient sur le wagon, j'en suis certain.

Anthony Holstein.—J'étais avec le témoin dont on vient d'entendre la déposition. Il y avait des hommes sur l'impériale du wagon. J'étais assis dans l'intérieur avec une des deux dames. Mme Eichorn vint nous rejoindre en courant; elle était suivie de plusieurs individus dont un l'embrassait de force. Je dis à cet homme de cesser; il me frappa. Je fus forcé de monter couvert de sang sur l'impériale où je rencontrai le témoin. Je ne peux reconnaître aucun des accusés. Lorsque nous arrivâmes au dépôt, un individu s'approcha de la dame que j'accompagnais et la frappa au visage. Ce n'était pas celui qui m'avait assailli dans le wagon.—*Contre examen*: Personne n'est venu me parler relativement au témoignage que je donne en ce moment. Lorsque Bee s'était rendu dans le wagon et vint s'asseoir à côté de la dame avec laquelle je causais, elle me demanda de la protéger. Je n'ai vu personne essayer de la renverser.

Mme Eichorn a déclaré, en désignant Bee, qu'il entra dans le wagon et se conduisit envers elle d'une manière indécente. Il frappa et chassa M. Eichorn qui lui faisait des reproches. Le témoin alla rejoindre sa sœur; Bee la suivit. Le jeune homme lui ayant dit de cesser, fut assailli et chassé du wagon. Un autre individu vint alors s'asseoir à côté de la sœur de Mme Eichorn et la frappa parce qu'elle lui résistait. Le témoin croit que Pat. Kelly est celui qui porta le coup.

Le recorder continue l'instruction aujourd'hui. Mme Eichorn subira un contre examen et plusieurs autres témoins seront appelés.

M. Dufour a dit qu'il représente la Compagnie qui désire que tous les faits soient connus.

ENQUÊTES.—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du corps de Simon Brichell, qu'on a trouvé sur le trottoir, au coin des rues Apollon et Joséphine. Verdict: congestion cérébrale causée par la chaleur et l'intempérance. Brichell avait 50 ans.

—Une autre enquête a été tenue, à l'Hôpital de Charité, sur le cadavre de Johannes Hahn, allemand, âgé de 36 ans. Verdict: congestion cérébrale causée par la chaleur. Hahn était forgeron et avait été employé par la Compagnie du Chemin de fer de Jackson.

ACCIDENT.—Maria Levy, domestique de M. Randall Hunt, rue Dryades, est tombée, mercredi soir, de la galerie qu'on réparait et s'est fracassé le crâne; elle est morte presqu'instantanément. Le coroner a pratiqué la levée du corps. Le verdict blâme sévèrement les ouvriers et les accuse de négligence.

Lettre de Ledru-Rollin.

Voici la lettre publiée par Ledru-Rollin, comme réponse aux accusations du *Moniteur*:

"Monsieur—Décidément la récente et signalée victoire du parti démocratique à Paris, a troublé l'esprit de M. Bonaparte et est à la veille de le pousser à des énormités.

"Ses pensées sont troublées par la crainte et la terreur. Hier, le fantôme avait nom Béranger. Il faisait escorter ses restes glacés au champ de repos, par une armée de 30,000 hommes, dont chaque soldat portait 60 cartouches et des provisions pour une campagne de trois jours, avec ce féroce mot d'ordre: "Sus aux barbares! Ecrasons les comme nous les avons écrasés le 2 décembre 1852!" Et qu'étaient ces barbares? Les 250,000 électeurs républicains de Paris.

"Aujourd'hui, c'est au moyen d'un ténébreux et effrayant complot qu'il cherche à terrifier l'opinion publique. Avec cette opiniâtreté bien connue qui lui est propre, il reprend le plan qu'il avait imaginé il y a quatre mois, quand il expédiait vers moi un agent provocateur que je dus dénoncer à la flétrissure publique.

"Ainsi, de même que sous les tyrans de la Grèce et de Rome, mon nom est mis sur une liste de proscription sans que j'aie jamais connu ou vu un des prétendus conspirateurs qui se trouvent entre les mains de M. Bonaparte—je l'affirme hautement—sans que j'aie communiqué directement ou indirectement avec aucun d'eux, en quelque manière que ce soit. J'avance là un fait—un fait indéniable. Mais qu'importe? La part active que j'ai prise aux dernières élections suffisait pour infiltrer dans l'esprit de M. Bonaparte une nouvelle dose de haine et le désir ardent de satisfaire à mes dépens sa colère et sa vengeance.

"Devant tout tribunal régulier et libre, je le jure solennellement, cet accusateur public, dépourvu non-seulement de toute preuve, mais même du moindre indice, de la moindre ombre de probabilité, n'oserait pas m'affronter.

"Un tribunal régulier! Ce n'est pas là, assurément ce que cherche M. Bonaparte. Mais devant une justice dérisoire, où l'accusé absent est jugé, sans rien connaître de la procédure, des dépositions des témoins, et même des charges formulées contre lui, où il n'y a ni jury ni défense—fussions-nous accusés d'avoir volé les tours de Notre-Dame ou de l'abbaye de Westminster, nous serions condamnés inévitablement et sans ressources, par la seule raison que nous serions absents et contumaces. Telles sont, par un reste de barbarie, les dispositions du code impérial, bien différentes à cet égard de la loi anglaise.

"Ainsi M. Bonaparte serait le seul gagnant. Son calcul est facile à saisir: il se réduit à ceci: "Etant déjà condamné à vie, en vain vous voudriez, par votre présence, conjurer une seconde condamnation; du moment où je vous tiendrai, votre sort est réglé; rien ne vous sauvera de pourir dans nos donjons."

"Ce serait la chose des plus simples à arranger. Il suffirait de trouver, en France, trois de ces juges qui, après avoir mis M. Bonaparte en accusation pour crime de haute trahison, se sont dégradés jusqu'à devenir ses séides—et à l'étranger un gouvernement assez lâche pour exécuter leurs ordres et faire disparaître de la terre le dernier abri, le dernier asile ouvert aux exilés politiques. La civilisation elle-même deviendrait alors un sujet de regrets et un fléau, car même sous la domination des vieux tyrans grecs et romains, il restait du moins aux patriotes honnêtes quelques coins pour se cacher en sûreté, dans les solitudes et le désert.

"Autant l'extradition en matière de crimes ordinaires est conforme à la loi commune et mérite d'être saluée comme une bénédiction de la paix et du progrès des lumières, autant l'extradition appliquée aux délits politiques serait une tache pour l'humanité. La nation capable de l'accorder, pour n'importe quelle considération au monde ou n'importe quel intérêt momentané, s'abaisserait au dernier degré de l'ignominie.

"Mais, dit-on, il ne s'agit pas de politique, il s'agit de meurtre.

"De meurtre? En vérité? Quand donc le meurtre a-t-il été commis? A-t-il jamais été tenté? L'accusation elle-même n'ose pas prononcer le mot de "commencement d'exécution." Ce dont on parle, c'est d'un *complot*, chose tout-à-fait différente, puisque les lois les plus draconiennes ont admis le principe que, tant qu'il n'y a point tentative réelle, les conspirateurs peuvent changer d'avis. De plus, quand vous parlez d'un complot, vous parlez nécessairement d'un crime politique, l'expression "complot," dans la loi française étant seulement et exclusivement employée en matière politique. Je défie le plus subtil de vos avocats impériaux de citer un cas, un seul, où elle ait jamais été employée dans un sens différent.

"Meurtre, dites-vous? Nous en connaissons bon nombre, assurément, mais dans la circonstance actuelle. Pour ma part, je sais une tentative de meurtre commise à Strasbourg, en 1836, par M. Bonaparte. Qu'il réponde à cette question. Fut-il livré par la Suisse, quand il y alla chercher abri? La pauvre et faible Suisse ne préféra-t-elle pas, au contraire, courir aux armes que de l'abandonner?

"J'ai encore connaissance précise d'une autre tentative de meurtre, commise par le même M. Bonaparte à Boulogne, en 1840. Eh! bien, le fugitif de Ham, l'hôte de l'Angleterre, fut-il alors livré au gouvernement français? Fut-il du moins expulsé du sol britannique, sur la requête urgente et réitérée de Louis-Philippe, alors étroitement et cordialement allié avec ce pays? C'étaient là des tentatives de meurtre d'une indéniable réalité—la dernière, tout au moins, dûment et pleinement établie devant un tribunal qui jugeait non pas en l'absence de l'accusé, mais sous ses yeux. C'étaient là des meurtres pour lesquels M. Bonaparte prétendait et se préparait à la violation délibérée d'une constitution jurée par lui, aux boucheries et aux massacres en masse du 4 décembre sur le boulevard, à la proscription de cent mille familles;—tous crimes pour lesquels le *Times* l'a gratifié des noms de "parjure," de "boucher," et "d'assassin." Loin de là, dans la circonstance actuelle, il ne faut pas perdre de vue que l'accusateur lui-même ne va pas jusqu'à faire allusion à un commencement d'exécution.

"Mais, dans tous les cas, aucun gouvernement qui accorde l'hospitalité à des exilés ne saurait leur permettre de conspirer sur son territoire et de l'exposer à une guerre avec une puissance amie.

"Non, sans doute. Mais il n'est pas besoin d'en venir là. C'est un honneur pour la loi de ce pays d'avoir pourvu à toutes les éventualités et armé le gouvernement des pouvoirs nécessaires pour poursuivre les coupables devant la justice. Il existe à cet égard un mémorable exemple, du temps du premier Bonaparte. De plus, dans la Chambre des Pairs du 4 mai 1858, les hommes d'Etat et les légistes les plus éminents—les lords Lyndhurst, Brougham, Aberdeen et lord Chancelier—ont vigoureusement expliqué et corroboré les principes constitutionnels, à l'abri desquels il n'est besoin de recourir ni à l'extradition, ni même à un bill sur les étrangers—mais simplement d'appliquer aux étrangers la loi commune d'Angleterre.

"En résumé, puisqu'on affirme que le prétendu complot a eu son origine à Londres, si je me trouve en conséquence compris dans une poursuite, c'est cette loi commune que j'invoque, c'est à elle que j'en appelle. En retour de l'hospitalité que m'a donnée l'Angleterre depuis huit ans, je considère comme un devoir d'aller au-devant de la justice et d'éclairer sa conscience. Je demande donc moi-même à être jugé par devant un tribunal et un juri anglais. Là, dans tous les cas, on demandera autre chose qu'une haine invétérée; là, je suis sûr de trouver toutes les garanties d'un jugement impartial, indépendant et sans préventions. Une cour de justice britannique, un juri indigène pour me juger avec la sérénité et la droiture d'hommes libres, voilà ce que l'Angleterre se doit à elle-même plus encore qu'à moi. Car, si l'Angleterre se soumettait à exécuter sans vérification—je ne dirai pas un jugement; je l'ai déjà dit, il n'y a plus rien de semblable en France, en matière politique;—mais un décret de colère et de vengeance, ce n'est pas moi que l'Angleterre atteindrait, car en faisant de moi un martyr elle me fournirait une occasion de plus de servir la cause que j'ai défendue toute ma vie; l'Angleterre se frapperait elle-même. C'est elle-même qu'elle couvrirait d'opprobre devant l'histoire.

"Donc, pas d'équivoques.

"Le gouvernement français, en employant le mot "complot," a reconnu lui même qu'il base son accusation sur un fait exclusivement politique, puisque ce mot n'a pas d'autre sens, dans le langage judiciaire français.

"Il s'agit donc d'une question d'extradition politique, dont la portée n'est point renfermée dans les bornes étroites d'un intérêt individuel ou même national, peu élevé qu'il soit. C'est une question qui enveloppe les plus hauts principes de la liberté, de la justice, de la moralité et de la conscience humaine.

"LEDRU ROLLIN."

"Londres, 27 juin 1857."

FEUILLETON.

LES RUINES DE PARIS.

XV.—(Suite.)

René de Verdières eut un sourire en apercevant la citadelle de pâtisserie, commandée et recommandée expressément par son oncle. Les remparts étaient en massepain, les créneaux en pierre candi et les canons en angélique. Des crèmes de couleurs diverses coulaient dans les fossés. C'était puéril et déshonorant pour le dîner. Mais nous avons donné à entendre que chez Magloire les notions du goût s'étaient légèrement perverties dans le cours de ses vagabondages et de ses traverses.

Il croyait à mille choses encore, telles que l'omelette soufflée et le vin de Frontignan.

Après cela, imaginez-vous s'il croyait à la *pièce montée!*

—Oh! Magloire! s'écria Colomba à cette apparition.

Et elle ne put en dire davantage.

Son cœur se liquéfiait.

—C'est assez gentil, hein? fit le comte, dont le gilet se gonflait de contentement.

—Je ne sais pas ce que c'est, répondit-elle; mais, toute petite, j'en voyais souvent derrière les vitres des pâtissiers, cela me faisait bien envie, et je ne croyais pas être jamais assez heureuse pour en manger.

—Eh bien! croque ton rêve aujourd'hui: mords dans les murailles, ne te gêne pas, [illegible]. Nous avons tous dans l'imagination une multitude de *pièces montées*. Réjouissons-nous: en voilà une à la fin qui se fait palpable et qui descend à la portée de nos lèvres. Les autres descendront à leur tour, tu verras; il ne s'agit que d'avoir de la patience.

—Ce n'est pas ce qui m'a manqué, mon ami, dit Colomba.

—Je le sais, tu as été sublime, tu as été Romaine. Laisse-moi te donner de la crème au chocolat.

—C'est bien lourd, murmura-t-elle.

—Tant mieux!

—Vous ne buvez pas, ma tante, dit René.

—Mon neveu, je n'ose plus... Je suis bien heureuse, mais il se passe en moi des choses qui me font peur... On dirait que j'ai un soleil dans la tête.

—Je sais ce que c'est, reprit Magloire; il n'y a pas de quoi s'effrayer. C'est le bonheur. Tout à l'heure, il te poussera des ailes.

—Qu'est-ce que vous me versez-là, mon neveu?

—Du vin de champagne, ma tante, du Bouzy; c'est très doux.

—Comme c'est joli! dit-elle en admirant les flocons qui s'épanouissaient turbulemment dans son verre.

—Et comme c'est bon! ajouta Magloire; j'aurais dû commander des musiciens; une telle liqueur ne devrait être bue qu'au son des symphonies.

—Veux-tu que j'appelle un orgue? dit Colomba prête à se lever.

—Fi! ce sont des harpes qu'il faudrait, des flûtes cachées dans le feuillage, ainsi que dans les tableaux de... chose..., ce célèbre peintre... je ne sais plus qui... René, ton champagne, c'est de l'or en fusion; je n'en avais pas bu depuis la dernière fête donnée par le czar dans son palais d'été, en l'honneur de... tout ce que tu voudras... avec des quinquets dans les charmilles... Mais il était bon aussi, celui-là... n'est-ce pas, Colomba?

—Que veux-tu, mon ami? murmura Colomba d'une voix douce comme la brise.

—Le vin du czar......

—J'ai chaud.

—De mon ami le czar!

—Ne m'en donne plus.

—Toute la cour était là...... te rappelles-tu Colomba? Je portais l'habit à la française et je dansai jusqu'à l'aurore.

Colomba murmura:

—C'est bien fatigant, la danse.

—J'ai un jarret de fer...... le jarret de Trénis! Malheureusement, je suis venu trop tard en Russie; la grande Catherine n'était plus......c'est heureux pour Colomba!

Ce disant, le comte de Plougastel jeta un verre de vin de champagne dans son gosier.

—Je prétends, reprit-il d'une voix de tonnerre, faire merveille à ta noce, mon cher neveu; je danserai la chaconne, la gigue, la hongroise, le fandango, la saltarelle, la bourrée, l'allemande et même le pas de châle...... toutes les danses nationales et de caractère. Danses-tu, toi?

—Non, mon oncle, dit René, dont l'esprit se laissait pacifiquement remorquer dans le village de cette conversation.

—Ce n'est pas possible! dis donc Colomba?

—J'entends, mon ami.

—Il ne danse pas!

—Tu crois? Tiens! ce bouchon qui vient de partir tout seul...... Comment cela se fait-il?

—Ma tante, c'est le gaz qui, en se dégageant......

—Il faudra qu'il danse!

L'entretien était arrivé à ce degré où les moindres balivernes sont proférées avec importance, où l'activité de la pensée est diminuée en raison de l'intensité de la sensation, où le souvenir n'embrasse plus que des masses confuses.

Depuis longtemps, les domestiques avaient été congédiés.

—Nous danserons tous! répéta le comte de Plougastel; et nous chanterons aussi.

—Ah oui! tu chanteras, Magloire, dit la comtesse, dont l'oreille pleine de rumeurs ne saisissait que les derniers mots de chaque phrase.

—Broum! broum!...... ut, ut...... sol, sol...... *Allons, les belles, suivez-nous; allons, les belles*...... mi, ré, ré, ré...... Hein! qu'est-ce que tu penses de ces notes, monsieur l'avocat?

La salle tremblait.

—Vous avez la voix forte, dit René avec politesse.

—Est-ce qu'on ne jurerait pas que je me gargarise avec des rossignols?

—Effectivement.

—Et cette cadence...... ti, reli, li, li, li...... ne semble-t-il pas que j'égraine des perles?

—Vraiment, oui.

Les accens du comte de Plougastel retentissaient encore lorsque la figure effarée de Joseph se montra au seuil de la chambre.

—Est-ce que monsieur appelle au secours? demanda le domestique.

—Non, Joseph, non, dit René qui ne put cacher un sourire.

—Monsieur m'excusera, je croyais......

Pendant ce court incident, le comte de Plougastel avait froncé le sourcil.

Il versa gravement du vin de chambertin dans son verre à champagne.

—Vous pouvez vous retirer, Joseph, dit René.

—Est-ce que nous vous dérangeons, mon neveu? interrogea Colomba, dont les yeux, perdus dans un lointain métaphysique, avaient suivi cette scène sans y rien comprendre.

—Allons donc, ma tante; vous ne le pensez pas......

—C'est qu'il ne faudrait pas vous gêner pour nous, ajouta-t-elle avec cette humilité qui était le trait principal de son caractère.

—Colomba, dit le comte en savourant un biscuit dont ruisselaient des larmes du madère, qu'il avait fait succéder au chambertin; Colomba, tu peux, tu dois tutoyer notre neveu; je t'y autorise au nom de toutes les traditions de famille.

—Oh! non, murmura-t-elle.

—Pourquoi donc, chère tante? dit René.

—C'est excessivement distingué, reprit le comte de Plougastel; j'ai connu un comédien qui me tutoyait sans m'avoir jamais vu.. Ecoute comme je tutoie avec aisance notre cher René...... René, donne-moi à boire......

René......Non, de bordeaux, à présent.

—Je n'oserai jamais, dit Colomba; ce que je lui promets, par exemple, c'est......

—C'est quoi? dit Magloire.

—C'est de bien aimer sa femme...... quand il sera marié.

—[illegible], dit René en lui prenant la main.

—Oui, le bonheur de la notre...... [illegible] bonheur! [illegible] fera deux bonheurs...... Non, quatre bonheurs...... Au fait, tu as raison d'épouser, [illegible] je ne connais que cela...... Qu'importe la fortune! nous en donnerons tant que nous en voudrons, d'ailleurs...... Quant aux titres, [illegible] dans leurs poches...... J'ai bien épousé Colomba, moi, qui n'étais qu'un oncle!

—Comment! interrogea René.

—Parbleu! puisque nous sommes entre nous, je peux te le dire... Tu la prends peut-être pour la fille d'un boyard?

—Eh bien?

—Donne-moi du vin! dit le comte de Plougastel en changeant soudainement de ton; du chablis...... avec de la croûte de pâté.

—Voici, mon oncle, continuez.

—Que je continue, quoi?

—Ce que vous disiez à propos de ma tante.

—Ah! j'y suis, reprit le comte en se mordant la langue; vois-tu, mon neveu, on ne parviendra à civiliser entièrement la Russie qu'à la condition de couvrir son territoire d'un vaste réseau de chemins de fer.

—Mais...... objecta René, surpris.

—Et encore!!

Colomba se hasarda à glisser une question dans les joints du dialogue.

—De quelle couleur est Mlle Berthollet? demanda-t-elle à René.

—Elle est blonde comme vous, ma tante.

—Ah! tant mieux! il me semble que je l'aimerai davantage.

—Oui, dit le comte, Colomba est tellement éprise de cette nuance, qu'un jour, voulant lui procurer une agréable surprise, je me suis décidé à me faire teindre...... Cette galanterie a paru à Colomba du plus haut goût...... J'étais un blond superbe...... J'avais l'air d'avoir un paquet de tabac sur la tête.

Le comte de Plougastel buvait toujours.

—Mlle Berthollet a-t-elle une sœur? demanda encore Colomba.

—Non, répondit René.

—Alors je serai pour elle plus que sa tante, je serai sa sœur...... si vous y consentez.

—Chère tante, dit René, je ne vous connais que depuis deux ou trois heures, et chacune de vos paroles augmente mon estime et mes sympathies pour vous.

—Mais elle a une mère, n'est-ce pas?

—Elle l'a perdue de bonne heure.

—Son père existe, au moins?

—Elle est orpheline depuis quelque temps, répondit René avec effort.

—Orpheline, oh! la pauvre enfant! Entends-tu, Magloire? elle est orpheline.

Magloire leva les yeux au ciel.

Puis il dit avec onction:

—Nous lui tiendrons lieu de tout.

—René, est-ce que vous allez retomber dans vos idées noires? reprit Colomba; quand on vous parle de votre future, on dirait que ce sujet vous déplaît.

Magloire devança la réplique de René.

—C'est de la délicatesse, pas autre chose. Quand on me parlait de toi jadis, Colomba, je palpitais comme une sensitive.

—Tu es bien rouge, Magloire.

—C'est que je suis altéré, probablement. Je parle tant, que j'oublie de boire.

Il mit du vin rouge dans son verre, qui contenait du vin blanc.

Après cette belle besogne, il se tourna vers René et lui dit d'un ton qui accusait un sincère regret:

—J'espérais faire plus d'honneur à ton dîner, mon cher neveu...... Je ne sais à quoi attribuer l'indolence de mon estomac. Autrefois, je vidais trois bouteilles de Champagne dans un schako, et ce n'était pour moi qu'une gorgée. Je n'y comprends rien...... Ma sobriété d'aujourd'hui t'a choqué peut-être.... Tu es honteux de posséder un oncle d'un si faible tonnage...... J'en suis confus moi-même. Excuse moi, René.

—Vous n'avez pas besoin d'excuses.

—Tu t'imagines sans doute que j'ai dîné avant de venir ici?

—Non!

—Que j'ai voulu te faire injure!

—Rassurez-vous......

Mais Magloire ne voulait pas se rassurer.

—Te faire injure!...... moi, ton oncle, comment as-tu pu le croire un instant, une minute, une seconde! moi qui donnerais tout pour toi...... tout ce que j'ai...... René, mon cher René, abdique une erreur aussi funeste!

—De grand cœur! repartit René, qui ressentit la contagion de l'ivresse.

—Je t'en prie!

—Oui, mon oncle.

—Dis-moi que tu ne m'en veux pas...... tu as bon cœur, tu ne peux pas m'en vouloir.

—Eh! pourquoi vous en voudrais-je?

—Répète ces nobles paroles...... ah! répète les...... car elles viennent de ton âme...... de la belle âme dont elles sont l'écho. René?

—Mon oncle?

—Donne-moi ta main, dit le comte de Plougastel en se levant.

René lui tendit la main par dessus la table.

—Et toi aussi, Colomba, donne-moi la tienne...... Colomba! Tableau! Jurons solennellement d'être toujours unis...... Où pourrions-nous être mieux qu'auprès du fils de ma sœur?...... O mes amis, mes chers amis! quelle perspective enchantée se déroule à mes yeux! Le plus modeste toit de chaume vaut-il ces somptueux lambris?...... Non, certainement non! Je n'en puis ajouter davantage...... l'émotion me suffoque!......

En retombant lourdement sur sa chaise, le comte de Plougastel cassa un verre.

—Oh! s'écria Colomba, cela porte malheur.

—Bah! cela dépareille une douzaine, voilà tout, murmura Magloire.

Il ajouta:

—René nous donnera les onze qui restent.

Cette scène de famille fut une seconde fois interrompue par l'entrée de Joseph.

Joseph apportait une lettre sur un plateau.

Cette fois, on ne fit guère attention à lui; les esprits gravissaient les blancs degrés du temple du ravissement.

Aussi, Joseph, qui n'était pas accoutumé à un pareil spectacle, demeura-t-il quelques instans immobile, les yeux ouverts avec stupeur.

—Encore! dit à la fin René, s'apercevant de la présence de son domestique.

—Le faquin ne nous laissera pas tranquilles! s'écria le comte de Plougastel.

—Mon ami, il tient un plateau, remarqua Colomba.

—Le café, sans doute, dit le comte.

—Non, je vois quelque chose de blanc.

—Un nougat alors...... j'en raffole.... Posez cela, Joseph, posez donc.

Mais Joseph fit un pas du côté de René, et retrouvant la parole:

—C'est pour vous, monsieur...... on a dit que cette lettre était très pressée, qu'il fallait vous la remettre tout de suite.

—Qui a dit cela?

—La personne qui l'a apportée......un commissionnaire...... un enfant.

René prit la lettre.

—Vous permettez, ma tante......et vous, mon oncle?

—Comment donc? s'écria Magloire; veux-tu que je te la lise?

—Merci.

[*A continuer*] CHARLES MONSELET.

Décédé, le 20 août, à 3 heures et demie de l'après-midi, le Major J. A. BEARD, habitant cette ville depuis vingt-un ans. Les amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, 21 du courant, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 160, rue du Canal.

CRAMPES.—Le remède le plus efficace pour les crampes d'estomac, le choléra morbus, ce sont les Amers de Dr. Hostetter. Avec la saison qui s'approche, viendront les maladies périodiques qu'on peut prévenir en prenant à temps cette préparation. Aussi, toutes les familles devraient elles se la procurer. Les Amers sont supérieurs à tous les autres remèdes de famille. Les médecins les plus distingués en ont reconnu les vertus et les prescrivent toutes les fois qu'un tonique est nécessaire.
A vendre par tous les pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres. 17aout—6f v et e

Presque tous les journaux de l'Union parlent de l'efficacité des Amers du Dr Hostetter et des ventes immenses que font les agents dans les villes du Sud et de l'Ouest. C'est le remède qu'il faut pour ce climat, et toutes les familles devraient y avoir recours. Les personnes âgées et les enfants devraient en prendre, avant les repas, pendant les chaleurs, afin de prévenir les maux d'estomac.
A vendre par tous les pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, Nos 21 & 151 rue de Chartres. 18aout—6f v & e

VICTIMES DES RHUMATISMES,
Lisez ceci!
[illegible], comté Fairfield, O., 4 juin 1857.
Au Dr C. W. Roback, No 6, East Fourth street, Cincinnati, O.—Mon cher monsieur—Je m'engageai ce printemps, à travailler tout l'été sur une ferme, mais ayant été atteint de rhumatismes et ne pouvant presque rien faire je fus forcé d'abandonner mes travaux. Après avoir gardé la chambre quelque temps, j'achetai de vos agents MM. Abbott & Bean, une boîte de vos Pilules et une bouteille de votre remède Scandinave pour la purification du sang. Je fus radicalement guéri. Convaincu que c'est un remède précieux, je vous adresse cette lettre que vous pouvez faire publier si vous le jugez convenable. J'espère que mon expérience sera utile aux personnes atteintes des rhumatismes.
26 juillet SILAS SPRINGER.

UN AUTRE HORRIBLE ACCIDENT.
Que de fois les journaux n'annoncent ils pas d'horribles accidents? Un enfant bien aimé, par négligence ou autrement, a été brûlé ou échaudé. Nous dirons aux parens que le meilleur spécifique auquel ils puissent avoir recours, c'est le MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE DALLEY qui guérit sans laisser de cicatrice. Ayez-en toujours une boîte sous la main. On vous dira la manière de vous en servir. Le véritable article est recouvert d'une étiquette en acier sur laquelle se trouve le nom de HENRY DALLEY, fabricant.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 17aout—17,19,21

Les mères qui voient leurs enfants s'affaiblir et dépérir par suite de la présence des vers dans l'estomac ou dans les intestins, peuvent leur rendre la santé immédiatement en leur administrant le Vermifuge Canadien de Winer qui chasse les vers sans faire éprouver de douleur au malade et fortifie les organes de la digestion. Il n'entre pas d'ingrédient minéral dans cette préparation.
Rappelez-vous le nom: Vermifuge Canadien de Winer. Souvenez-vous que c'est le seul remède dans lequel on puisse placer la plus entière confiance.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres. 17aout—19,21

LIQUIDATION D'UN STOCK ENTIER, Nos 13 et 15, rue de Chartres.
A [illegible] place à son importation d'automne nous offrons, pendant ce mois, à des sacrifices [illegible] de notre beau stock de Soieries, Broderies, Dentelles, Passementeries, Confections et Modes.
Venant d'être reçu: un bel assortiment de [illegible]
27 aout D. P. SCANLAN & Co

MORUE.—150 [illegible]. Gros Harengs Madeleine—200 caisses. En débarquement du navire [illegible]. JOSEPH H MARKS & Co, [illegible] rue des Magasins.

Salsepareille.—Nous croyons devoir recommander les Eaux gazeuses de Salsepareille dont le dépôt est établi à la pharmacie du Dr N. Héron, au coin des rues Toulouse et Bourbon. Ces eaux sont à la fois digestives et purgatives. Celles que l'on emploie pour faciliter la digestion sont très populaires en Europe et ont obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de l'Ancien Monde. Leur succès ici ne sera pas moindre [illegible]. Les eaux gazeuses purgatives de Salsepareille sont extrêmement rafraîchissantes et ont sur les autres purgatifs l'immense avantage d'être agréables au goût. Elles sont appelées à supplanter la limonade de citrate de magnésie.
M. le Dr Héron, dans une autre partie de nos colonnes, met le public en garde contre une fraude qui s'exerce depuis quelque temps à son détriment. La contrefaçon qui s'attaque à toutes les grandes découvertes n'a pas épargné les célèbres pastilles de Salsepareille du Dr Héron. Les boîtes qui contiennent ce précieux médicament porteront désormais la signature de l'inventeur écrite de sa propre main.
Quelques personnes ayant répandu le bruit que les pastilles de salsepareille renfermaient du mercure, le Dr Héron offre mille piastres de récompense au chimiste qui découvrira une parcelle de cette dangereuse substance dans le médicament qu'il prépare.
Encore une nouvelle attestation. M. F. Johnson, résidant à New-York, 324 Broadway, écrit au Dr Héron que l'usage des pastilles de salsepareille l'a complètement guéri de rhumatismes dont il souffrait depuis vingt ans.
M. Antoine Rémy, habitant bien connu de la Nouvelle-Orléans, vient d'être complètement guéri des plaies horribles dont sa jambe était couverte et qui le condamnaient souvent à l'immobilité la plus absolue. Il doit sa guérison à l'usage des Pastilles de Salsepareille, comme il le déclare lui-même dans une lettre publiée plus loin.

Salsepareille.
New-York, 6 août 1857.
Au Dr N. Héron,
Mon cher Docteur,
Il y a quinze jours, je vous ai écrit au sujet de mon triste état de santé. Couvert de rhumatismes, brisé de corps et d'esprit, épuisé par vingt années de souffrances, et ayant perdu l'espérance de trouver du soulagement, je me suis décidé à faire l'essai du médicament que vous m'aviez envoyé. Non seulement mes douleurs ont disparu, mais je me crois déjà guéri. [illegible] Elle est vraiment merveilleuse et elle a fait ici beaucoup de bruit. Je pense que vous serez bien aise de la porter à la connaissance du public [illegible] à la Nouvelle-Orléans.
Je suis avec respect,
Votre dévoué et reconnaissant serviteur,
F. JOHNSON, 324 Broadway.

Aux Editeurs.
MM. les Editeurs de l'Abeille,
Qui peut nier les admirables effets que produisent les célèbres pastilles de salsepareille du Dr Héron? Presque tout le monde, à la Nouvelle Orléans, connaît Antoine Rémy. Un grand nombre de personnes savaient que je souffrais depuis longues années d'une maladie douloureuse. On me voyait passer dans les rues me traînant avec peine et éprouvant une grande difficulté à me soutenir. Ma jambe était couverte de plaies et presque gangrenée. [illegible] Eh bien? je suis à cette heure complètement guéri, et je dois incontestablement ma guérison aux pastilles du Dr Héron.
[illegible]
Rue St Jacques, entre Gravier et Bordido.
Votre dévoué serviteur, ANTOINE RÉMY.
N. Orléans, 16 août 1857.

CONTRE FAÇON.
[illegible]
Pour mettre le public en garde contre la fraude toutes les boîtes seront désormais signées de ma propre main dans un endroit visible, afin qu'elles puissent être aisément reconnues au premier coup d'œil comme véritables.
Leur inventeur et propriétaire
Dr N. HERON.

$10,000 de Récompense
A quiconque trouvera un seul atome de mercure dans les Pastilles de Salsepareille du Dr Héron. 18aout—1m

Aux membros da Sociedade Portugueza de Beneficencia.
SENHORES,
Tenho a honra de informar a Vosses, todos em Geral, Que [illegible] para officiaes na proxima eleiçaõ que deverá ter lugar [illegible] do corrente, no locale da Sociedade, na rua de Bayou road, entre S. Claude e Tremé, [illegible] seguintes:
Presidente ... JOHN DAVIS.
1o Vice Presidente ... JOSÉ NUNEZ.
2o ... FRANCISCO VIEIRA.
Secretario ... JOSÉ T. ARANTES.
Tesoureiro ... JOHN THOMAS.
Medico ... Dr. K. KOVALESKI.
... BERTRAM.
... DAVENSON.

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.
ELEIÇAÕ PARA OFFICIES E MEDICO.
Segundo manda o artigo 3do e verso do dos Regulamentos desta Sociedade a Eleiçaõ de Officiaes e medico para servirem no anno seguinte, deverá ter lugar Sexta Feira, 28 do corrente, na Salla da Sociedade na rua de Bayou road entre S. Claude e Treme, principiando as 4 horas da tarde até as 8 da noite. O Snr Presidente espera que todos os membros attivos attendaõ a dita Eleiçaõ.
Por ordem do Snr Presidente.
N. O. de Agosto de 1857.
JOSÉ T. ARANTES, Secretario.

Négresse marronne.
Une récompense libérale sera donnée à quiconque arrêtera et conduira chez Mme Hepburn, rue des Remparts, la négresse LOUISE, âgée d'environ 19 ans, taille moyenne, employée depuis longtemps comme marchande de café à la halle.

$15 de récompense.
Egarés à la suite de l'incendie de l'écurie des omnibus, rue des Magasins, dans la nuit du 12 au 13 courant:—Cinq mules de diverses couleurs et descriptions.
Quinze piastres de récompense pour chaque mule seront payées à quiconque les ramènera aux écuries des omnibus, rue des Magasins [illegible].
19 aout—6 HART, THOMAS & Co

CLOTURE ET OUVERTURE.
Lazare & Levasseur,
Nos 8 et 10, rue de Chartres.
ANNONCENT respectueusement aux dames que ne voulant rien garder de leurs marchandises d'été pour la saison prochaine ils sont décidés à céder à n'importe quel prix tout ce qui leur reste de robes à volants, en jaconas et organdis, ainsi que tous leurs jaconas, dessinés, mousselines imprimées et autres articles d'été.
Nous déballerons aujourd'hui 2 colis indiennes françaises, haute nouveauté, sur lesquelles nous appelons l'attention des dames.
LAZARE & LEVASSEUR, 8 et 10, rue de Chartres. 18 aout

FRAISES au jus—En débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: 50 caisses fraises nouvelles, marque J. Lafaurie. A vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti. 18aout

CERISES à l'eau de vie—En débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: 60 caisses cerises nouvelles à l'eau-de-vie, marque J. Lafaurie, à vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti. 18aout

VINS rouges supérieurs.—Nous recevons par le navire Arlington, venant de Bordeaux: 10 barriques et 15 1/2 barriques vins rouges de marques supérieures. A vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti. 18aout

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux:
50 barriques vin rouge Cantenac,
50 do vin rouge Pauillac,
50 do vin rouge St Julien,
1000 caisses vin rouge ordinaire,
200 do vin blanc do
100 do do supérieur,
50 do fruits à l'eau-de-vie,
[illegible] barriques Château Brane,
4 do vin blanc supérieur,
165 caisses vin rouge Château Dillon,
15 do de 1/4 petits pois,
15 quarts eau-de-vie Royer,
10 do cognac [illegible] Père & Fils,
25 do eau-de-vie, Archambaud Frères.
C. CAVAROC & Co, [illegible] rue Royale. 18aout

EN débarquement du navire Arlington, de Bordeaux: 1,000 caisses de 12 bout. vin rouge St-Julien Médoc de Remis aîné & Co. 300 do de 12 flacons cerises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte, 30 do de 100 1/2 boîtes sardines à l'huile J. Sannier, de Nantes, nouvelle récolte, 20 do de 100 1/4 do do do. 1 caisse de 3,000 capsules blanches [illegible], à vendre par HENRY VALTON, 32, rue St-Louis. 18aout

EN débarquement du navire Arlington, capitaine Horton, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 26 caisses cerises à l'eau de vie. 10 do fruits au jus. PAUL JUDE FILS & Co, 27 rue St Louis. 18aout

REÇU par le navire l'Orient, arrivé de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge, Côtes Fronsac, 20 do do St Julien. A vendre par J N CURBEN, 28, rue Toulouse. 20 aout

REÇU par le navire Arlington, arrivé de Bordeaux: 10 caisses cerises à l'eau de vie, J Lafaurie, 10 do fruits au jus, 20 barriques vin rouge St-Julien. A vendre par J N CURBEN, 28, rue Toulouse.

COMITÉ EXECUTIF DU PARTI AMERICAIN.
Nouvelle-Orléans, 18 août 1857.
A une réunion de ce comité, tenue le 11 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:
Résolu que les Ward Clubs américains de cette ville et d'Alger soient invités à se réunir dans leurs wards, MARDI, 25 du courant, à 7 heures et demie du soir, afin de nommer des délégués à une Convention qui aura lieu dans la Lecture Room, Odd Fellows Hall, JEUDI SOIR, 27 du courant, à 7 heures et demie, pour la nomination de [illegible] les officiers de Paroisse.
Résolu que la représentation à la Convention de paroisse soit d'un délégué pour chaque cent votes [illegible] reçus à la dernière élection présidentielle et un délégué pour chaque fraction de cinquante.
Cette base donne droit aux divers Wards et à Alger aux délégués suivants: [illegible]
Total.... 80 délégués.
Résolu que ce qui précède soit publié.
ADAM GIFFEN, Président.
JAS. BRIGGS, Secrétaire.

Ecoles Publiques du Second District.
L'EXAMEN annuel des candidats au professorat dans les écoles de ce District, aura lieu du 19 au courant, à 4 heures P. M., au bureau de la Direction [illegible].
AUG. GAMARD, Secrétaire.

Avis aux Contribuables.
LE Bureau d'Assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé ses tableaux d'estimation pour l'année 1857 et [illegible] au contrôleur du Conseil, à la chambre No 15, Hôtel-de-Ville, tous les habitants et propriétaires de la dite ville peuvent venir les y examiner, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours (excepté les dimanches), pendant trente jours, à partir du 15 courant.
Par ordre du Bureau, [illegible], Secrétaire. 15 Août 1857.

REMEDE ANGLAIS.
3,000 FLACONS DU
SPECIFIQUE DE REYNOLDS,
Contre la Goutte et les Rhumatismes.
CE spécifique est non-seulement de la plus grande efficacité contre la Goutte et les Rhumatismes, mais encore [illegible]
En vente, en gros et en détail chez F. F. HENRIQUEZ, au coin des rues St-Louis et Rampart, Nouvelle-Orléans.

ENTREPOT DE TAPIS,
No 19, rue de Chartres.
NOUS avons en magasin un grand assortiment de TAPIS, tels que Moquettes, tapis de velours Wilton, Tapis de Bruxelles, 3 plis, etc.
NATTES—500 pièces nattes blanches, à carreaux et de fantaisie, etc.
TOILES CIRÉES, de 24 pieds [illegible] pour corridors, chambres, etc.
Egalement—Couvertures de tables et de pianos, abat-jour, etc. Le tout est offert aux plus bas prix du marché.
27 juil—6 A. BROUSSEAU & Co.

Collège Commercial de Dolbear,
Rue du Canal, No 166.
TOUS ceux qui désirent être prêts pour la saison des affaires doivent commencer immédiatement. L'écriture, la tenue des livres, l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, etc, sont enseignés au Collège Commercial de Dolbear. [illegible]
17 aout [illegible] DOLBEAR.

BOUCHONS—[illegible]. A vendre par P. CUSACHS FRÈRES & Co, Encoignure Royale et St-Philippe. 17 aout

10 BARRIQUES huile de la Havane à vendre par P CUSACHS FRÈRE & Co, encoignure Royale et St Philippe. 17 aout

A MM. les habitants [illegible] d'Alger et de la Nouvelle-Orléans.
LE DOCTEUR BIANCHINI, [illegible]

Collège Commercial de Soulé.
Institution pour ceux qui se destinent au commerce.
Au coin des rues Canal et Camp.
La Tenue des Livres, l'Ecriture, les Calculs de commerce et l'Arithmétique sont enseignés par des méthodes pratiques comme dans les bureaux. [illegible] M. Soulé RECTIFIE, FERME ET OUVRE LES LIVRES, BALANCE ET REGLE LES COMPTES, tient les comptes courants, &c, avec un soin particulier.

Consultations gratuites.
LES docteurs ESCOUBAS et MACCOU [illegible] au public qu'ils ont ouvert un cabinet de consultations gratuites rue Ste-Anne No 128, près Dauphine. [illegible]

Nègres de la Virginie et du Maryland à vendre.
CHANGEMENT DE LOCAL.
WALTER L. CAMPBELL [illegible] Il a acheté les Nos 71 et 73, rue Baronne, [illegible] et il aura, au commencement de l'automne un grand nombre de nègres de la Virginie et du Maryland à vendre. [illegible]
WALTER L. CAMPBELL, Nos 71 et 73, rue Baronne, entre Gravier et Commune.

CERTIFICATS DE PRIMES—de toutes les Compagnies d'Assurances Mutuelles, achetés par GEO GOTTSCHALK, 26, rue de la Commune. 8aout—1m

Dame de comptoir.
ON demande une dame de comptoir, connaissant les deux langues [illegible]. S'adresser No 184, rue du Canal.

Dissolution de Société.
LA société commerciale sous LOUIS DUDOURNAU & Co, No 28 rue de Chartres, est dissoute à partir de ce jour par consentement mutuel de MM. Louis Dudournau et John Chapus, ainsi que par la retraite antérieure de M. Charles Faurie Jr.
LOUIS DUDOURNAU Jr. JOHN CHAPUS.
Nlle Orléans, 3 aout 1857.

AVIS.
LE soussigné s'est retiré, aujourd'hui, de la maison L. Dudournau & Co, No 28, rue de Chartres.
CHAS. FAURIE Jr.
Nlle Orléans, 24 juillet 1857.

Cigares de la Havane.
DES assortiments frais reçus dernièrement par le Mary Elisabeth, [illegible] comprenant: Regalias moyens, demi-Regalias, Londres, Regalias de Londres, [illegible] d'excellentes marques, telles que: Globo, Flor de Campos, Flor Americana, Perla Cubana, Cabana, [illegible], etc, à vendre par CABALLERO & RANGALLO, entre Douane et Bienville. 21 aout

[illegible] ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St Louis. — V. & E. MAIGNAN, 30 rue St Louis. — ANTONIO COSTA, No 26, rue de la Douane. — GALLOSO & PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille Levée. — [illegible]

EAUX GAZEUSES
De Salsepareille
DIGESTIVES ET PURGATIVES,
Approuvées par la Faculté Royale de Médecine de Madrid et dont la vente est autorisée en vertu d'un privilège royal de S. M. la Reine, et par un décret royal promulgué par le ministre de Grâce et de Justice, le 24 janvier de cette année, [illegible].
1o—Digestive—La seule employée avec succès par MM. les médecins, dans les hôpitaux et maisons particulières en Espagne et en différents autres endroits d'Europe, contre toutes les maladies des organes digestifs, la pierre, les calculs, [illegible].
Les pastilles et les eaux minérales de Vichy ont perdu complètement leur vogue depuis que le médecin a reconnu les grands avantages de l'eau gazeuse de salsepareille digestive.
2o—Purgative—Cette eau a l'avantage d'être un des purgatifs les plus rafraîchissants et elle est plus agréable à prendre que la limonade de citrate de magnésie même.
On trouvera dans le prospectus qui accompagne chaque bouteille les instructions nécessaires à l'emploi de cette eau.
Prix de la bouteille de l'Eau digestive [illegible]; prix de la bouteille de l'Eau purgative, 50 cents.
En vente à Barcelone, à l'Etablissement du Globo, rue du Vidrio, No 2.
Seul agent à la Nouvelle-Orléans, pour le public et les pharmaciens, vente en gros et en détail. Dr. N. HERON, Pharmacien, au coin des rues Bourbon et Toulouse.

NOUVELLE ROUTE
Aux sources de la Virginie,
Et à tous les points à l'Est et au Nord,
Par la voie du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
Reliant Memphis, par une ligne continue de chemin de fer, à Savannah, Charleston, Wilmington, Nashville, Knoxville, Richmond, Baltimore, Philadelphie et New-York.
Des billets pour tous les voyages sont à vendre, à toutes les heures, au bureau général du Chemin de fer, une porte après le Commercial Hotel, à Memphis, Tennessee, et au dépôt du Chemin de fer.
Les convois partent journellement de Memphis, à 6 heures du matin, et se joignent à tous les convois de l'Est et du Nord.
Arrivée à Nashville en vingt-cinq heures.
[illegible]
La voie traversant des Etats à esclaves, on n'a rien à craindre pour les domestiques.
[illegible]
Le tableau suivant, des distances prouve que c'est la plus courte route entre la Vallée du Mississipi et tous les points de l'Ouest et du Nord.
Memphis à Stevenson ... 271 milles
Stevenson à Chattanooga ... 38
Chattanooga à Dalton ... 38
Dalton à Knoxville ... 110
[illegible]
Les envois Nord et Est de l'ADAMS EXPRESS COMPANY parcourent cette route.
B. AYERS, Surintendant du transport, Memphis.
[illegible], Surintendant Général.
LAVALETTE, [illegible] & Co, Agents du fret du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
JOHN A. HYDE & Co, 66, rue Royale, Nlle-Orléans, Agents du Chemin de fer de Memphis et de Charleston et de la ligne des bateaux à vapeur de la Nouvelle-Orléans et de Memphis. 16 juil—6m

LIGNE REGULIERE DE BATEAUX A VAPEUR FRANÇAIS de 1re classe, DE LA HAVANE AU HAVRE, Touchant à Vigo.
ALBA, BARCELONNE, FRANC-COMTOIS, CADIX.
Départ de la Havane, le 12 de chaque mois.
Prix du passage pour le Havre: Première chambre ... $170. Seconde chambre ... $120. [illegible]
Il y a un médecin à bord.
[illegible] Nouvelle Orléans à MM. Ed Dugazeur & Co.

Tapis, toiles cirées, nattes.
EN magasin et à vendre au plus bas prix du marché: Tapis de velours de Bruxelles, trois plis, Ingrain, [illegible]. TODD & CO, 122 rue Canal.

F. NEWHALL,
Entrepôt de Tapisserie française et autres.
Rue du Canal, No 66, encoignure Vieille-Levée, au premier.
LE soussigné vient de recevoir et offre en vente le stock le plus fort et le mieux choisi de TAPISSERIE qu'il y ait sur le marché, [illegible].
F. NEWHALL, rue du Canal, No 66, enc. Vieille-Levée, au 1er. 6 juin—3m

AVIS.
[illegible] GEO C. LAWRASON, Secrétaire.

Avis.
POUR cause de réparations, le magasin de dentelles de la maison [illegible], rue de Chartres, No 56, est transféré au 1er étage. Réouverture le 15 octobre.

SEINES, EPERVIERS ET TREMAILLES
A VENDRE en gros et en détail aux plus BAS PRIX de la place, un très grand assortiment de SEINES, EPERVIERS et TREMAILLES [illegible].
P. LEVERRIER, rue de Chartres, 87, entre Bienville et Conti.

JOHN CULBERTSON, Avocat et Notaire, No 53, [illegible] de la Bourse St-Louis, entre les rues Conti et Bienville.

AUX DAMES.
CHANGEMENT DE MAGASIN.
Magasin de Nouveautés bien connu, de Mme Taber.
MLLE [illegible], qui a succédé à Mme Taber, a l'honneur d'annoncer à ses clientes et au public en général, qu'elle a transporté son magasin du No 85 rue de Chartres, au No 164, RUE DU CANAL, où elle aura constamment un assortiment complet de tous les articles pour les travaux d'aiguille et les broderies.

El Eco Hispano-Americano.
Revista Quincenal Enciclopédica.
EL ECO se publica dos veces al mes. Cada mes se reparte a los suscritores un numero de otro gran periodico, ilustrado con magníficos grabados, bajo el titulo de Galeria de actualidades, y una entrega de 2 pliegos de impresion en 8vo mayor, es decir 32 páginas de la COLLECCION DE NOVELAS ESCOGIDAS.—Tambien se distribuye, cada quince dias, a los suscritores un Figurin de Modas y cada tres meses.
PATRONES DE TRAJES Y BORDADOS.
PRECIO DE SUSCRICION AL AÑO: $14.00.
Nota—Los suscritores recibiran gratuitamente los dos volumes del PANORAMA UNIVERSAL, ilustrados con grabados; el hermoso volumen del Teatro clasico Español, ilustrado y encuadernado.
J. [illegible], agente general, Chartres.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, A la Nouvelle-Orléans.
Conformément aux conditions requises de sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent soumet le tableau suivant de ses affaires, savoir: [illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.
Qu'on se souvienne que le 28 juillet 1857, par devant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles J. Mangani, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, à la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dûment assermenté, conformément à la loi, a déclaré que le susdit tableau est exact et est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Assermenté et signé par devant moi, ce 28 juillet 1857.
(Signé) C. J. MANGANI, Secrétaire.
(Signé) CHAS. M. BRADFORD, Deuxième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans.
La Direction a décidé qu'elle paiera un intérêt de six pour cent, en argent, sur les certificats de bénéfice non payés, [illegible].
Elle a décidé également qu'elle déclarera un dividende de quarante-cinq (45 pour cent) pour cent sur le bénéfice net provenant des primes de l'année [illegible].
THOS A. ADAMS, Président.
GEO JONAS, Vice Président.
C. J. MANGANI, Secrétaire.
DIRECTEURS: [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Capital au complet ... $500,000
LA Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans est maintenant prête à assurer contre les risques sur l'incendie, les risques sur les rivières et sur la mer, à son bureau, No 11, rue de Camp. [illegible]
A. CHIAPELLA, Président. [illegible], Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Home de la Nlle-Orléans.
Bureau, encoignure Canal et Exchange Place.
Capital en argent ... $500,000
CETTE Compagnie est maintenant prête à assurer [illegible].
LOUIS BARNETT, secrétaire. HENRY PEYCHAUD, président. L. H. PLACE, vice-président.
DIRECTEURS: HENRY PEYCHAUD, L. H. PLACE, F. MALOCHEE, P. PLASSAN, [illegible], GEORGE HEATON, THEODORE LANAUX.
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1857.

A LOUER. Un grand bureau de devant, au deuxième étage, au No 96, rue Gravier, à livrer le 1er novembre prochain. S'adresser à O. B. GRAHAM, No 96 rue Gravier.

CONSERVES—100 caisses sardines à l'huile de la marque B Guilbaud, 30 caisses champignons de Paris, 10 do petits pois de Nantes. A vendre par [illegible] & Co, 16 rue Bienville.

GODCHAUX FRERES, 107 et 108, VIEILLE-LEVÉE.
OFFRENT à des prix très réduits leur magnifique stock de marchandises de printemps et d'été, comprenant un assortiment des plus variés de beaux vêtements de tous genres pour hommes et garçons. [illegible]

A VENDRE. HUILE de Colza, [illegible], Poêles de Paris, Fers ou carreaux français pour tailleurs, Lampes de coté et à suspension, à kérosène pour cafés et greceries. [illegible] B. NAUTRÉ & Co, No 25 rue Conti.

POMMES de terre—100 barils [illegible] de Louisville, en débarquement des bateaux à vapeur Virginia et E H Fairchild, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68 et 70, rue Tchoupitoulas. 15 aout

OGNONS—45 barils ognons blancs de Louisville en débarquement du bateau à vapeur Fairchild et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & CO, 68 et 70, rue Tchoupitoulas. 15 aout

SOURKROUT—30 barils en débarquement des bateaux à vapeur Virginia et Fairchild et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68 et 70, rue Tchoupitoulas. 15aout

MARCHANDISES sèches pour le commerce de la ville et de la campagne—En débarquement du George Green, venant de Liverpool: [illegible]. O. B. GRAHAM, 96 rue Gravier.

MARCHANDISES pour le marché du Mexique.—[illegible]. O. B. GRAHAM, 96 rue Gravier.

LOTERIES DE SWAN & Co.
Gros Lot,
$60,000!
Billet, $10 seulement.
Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co. Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DU FORT GAINES, en Géorgie, dans le mois d'août 1857.
DANS LA VILLE D'ATLANTA, Géorgie.
Classe 47—pour être tirée SAMEDI, 1er août 1857
Classe 48—pour être tirée SAMEDI, 8 août 1857
Classe 49—pour être tirée SAMEDI, 15 août 1857
Classe 50—pour être tirée SAMEDI, 22 août 1857
Classe 51—pour être tirée SAMEDI, 29 août 1857
TRENTE MILLE BILLETS.
MAGNIFIQUE PLAN!
Tous les Samedis, dans le mois d'aout.
[illegible]
PLAN DE LA LOTERIE. [illegible]
S. SWAN & Co, Atlanta, Géorgie. S. SWAN, Montgomery, Ala.

EN débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: 30 barriques vin rouge [illegible], 12 do do St Estèphe, 12 do do St Julien, 16 do do Montferrand. A vendre par A. CARRIERE & Co, 25, Vieille Levée.

[illegible] A. CARRIERE & Co. — A. COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane. — J. VINAS Jr. — JOSEPH LANDIS & Co, 38 rue Tchoupitoulas. [illegible]

VETEMENTS D'HOMMES, DE JEUNES GENS ET D'ENFANTS.
EXCELLENTE OCCASION.
ALFRED MUNROE & CO,
No 34, rue des Magasins, encoignure Gravier.
[illegible]
MALLES, VALISES, SACS DE VOYAGE et PARAPLUIES.
[illegible] au MAGASIN A PRIX FIXE de ALFRED MUNROE & Co, No 34, rue des Magasins, coin nord-est de la rue Gravier.

Dissolution de Société.
LA société existant sous la raison de O. TALAMON & Co, est dissoute, à partir de cette date, par limitation de contrat.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1857.
p. pro. O. TALAMON, Cie Talamon. p. pro. A. DESSOMMES, Louis Dessommes.

Formation de Société.
LES soussignés ont formé, à partir de ce jour, une société sous la raison de O. TALAMON & DESSOMMES. Ils continueront le même genre d'affaires que la maison O. Talamon & Co., et restent chargés de sa liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1857.
p. pro. O. TALAMON, Cie Talamon. p. pro. A. DESSOMMES, Louis Dessommes.

Dissolution de société.
PAR suite de la mort de notre associé, M. John H. Owen, la société Martin, Owen & Cobb est dissoute, à partir d'aujourd'hui. [illegible]

Avis de société. [illegible]

Matériaux de construction.
BRIQUES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. &c.
[illegible]